

Comité de Direction - Séance du 06 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le mercredi six décembre à vingt heures, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Epic s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la médiathèque de Firmi sous la Présidence de Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme Communautaire.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Quorum	13
Membres du Comité de Direction présents et votants :	13
Membres du Comité de Direction suppléés :	05
Date de convocation :	29/11/2023

Etaient présents :

-Collège des élus communautaires titulaires : M. Jean-Pierre BALDIT, M. Michel RAFFI, Mme Chantal MAZENQ, M. Pierre TIEULIE.

-Collège des élus communautaires suppléants : Mme Christine TEULIER, Mme Michèle JOSEPH- EDMOND, Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET.

- Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires : M. Nicolas JACQUEMIN, M. Roger LESCURE, Mme Stéphanie ROQUES, Mme Sophie ROUDIL.

- Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants : M. Yves LACOUT, Mme Florence AUBLE, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

Etaient absents excusés :

-Elus communautaires Titulaires et Suppléants : M. Laurent ALEXANDRE, M. Francis CAYRON, Mme Virginie AGUIAR, M. Roland JOFFRE, M. Jean-Michel REYNES, Mme Laurence WENZKE, Mme Cécile PRONZAC.

-Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants : Mme Elise CORNELLES, M. André ROMIGUIERE, M. Claude CHASTAND, Mme Sabine GODIN, M. Christian BERNAD, M. Francis MAZARS.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire peut donc délibérer valablement.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 10 2023

Le Président de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté soumet à approbation des membres le compte-rendu de la réunion du Comité de Direction du 19 10 2023.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide le compte-rendu de la réunion du Comité de Direction du 19 10 2023.

Compte rendu ci annexé

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations le Président et le secrétaire de séance.
le Président de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté,

Michel RAFFI

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
EPIC**
L'Envol - Place Jean Jaurès
12110 CRANSAC-LES-THERMES
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification (*articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative*). Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet (*article R 421-2 du code de justice administrative*).